



**Analytischer Bericht**  
der Gemeinderatssitzungen  
**Compte rendu analytique**  
des séances du conseil communal

No 3/2026

Sitzung vom / Séance du 18.05.2026





VILLE DE  
LUXEMBOURG

# COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



**Maurice Bauer**  
(CSV)



**Lydie Polfer**  
(DP)



**Simone Beissel**  
(DP)



**Laurent Mosar**  
(CSV)



**Corinne Cahen**  
(DP)



**Patrick Goldschmidt**  
(DP)



**Paul Galles**  
(CSV)



**Pascale Krombach-  
Arend** (DP)



**Anne Kaiffer**  
(DP)



**Claude Radoux**  
(DP)



**Colette Mart**  
(DP)



**Sylvia Camarda**  
(DP)



**Robert L. Philippart**  
(DP)



**Angélique Bartolini**  
(CSV)



**Bob Biver**  
(CSV)



**Emilie Costantini**  
(CSV)



**David Wagner**  
(déi Lénk)



**Fabricio Costa**  
(Déi Gréng)



**Nicolas Back**  
(Déi Gréng)



**Christa Brömmel**  
(Déi Gréng)



**François Benoy**  
(Déi Gréng)



**Liudumila Branca**  
(Déi Gréng)



**Maxime Miltgen**  
(LSAP)



**Gabriel Boisante**  
(LSAP)



**Antonia Afonso  
Bagine** (LSAP)



**Marie-Marthe Muller**  
(LSAP)



**Tom Weidig**  
(ADR)



## ORDRE DU JOUR

### de la séance du lundi 18 mai 2026

#### EN SÉANCE NON PUBLIQUE

|     |                                                                         |     |
|-----|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| I   | Affaires de personnel de l'Office social (avis)                         | 214 |
| II  | Remplacement d'un membre du conseil d'administration de l'Office social | 214 |
| III | Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg                         | 214 |

#### EN SÉANCE PUBLIQUE

|      |                                                                                                                                              |     |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| IV   | Questions posées par des conseillers communaux                                                                                               | 214 |
| 1)   | Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des agressions contre les chauffeurs d'autobus de la Ville                                 | 214 |
| 2)   | Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la mobilité sensible au genre                                                            | 215 |
| 3)   | Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du hall sportif situé à côté du « Tramsschapp »                                           | 216 |
| 4)   | Question de Monsieur le conseiller Costa au sujet du réaménagement du Parc Odendahl (Pfaffenthal)                                            | 216 |
| 5)   | Question de Monsieur le conseiller Back au sujet des travaux réalisés au boulevard Charles Simonis et les raccordements au réseau électrique | 217 |
| V    | Circulation                                                                                                                                  | 217 |
| VI   | Conventions                                                                                                                                  | 218 |
| VII  | Règlement communal relatif à l'octroi d'un subside en faveur des personnes à revenu modeste recourant au service « Petits travaux »          | 227 |
| VIII | Adaptation du règlement-taxi                                                                                                                 | 227 |
| IX   | Office social                                                                                                                                | 228 |
| X    | Affaires judiciaires                                                                                                                         | 228 |
| XI   | Conversion de postes                                                                                                                         | 228 |

Vers les archives  
livestream des séances  
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

### En séance non publique

#### I AFFAIRES DE PERSONNEL DE L'OFFICE SOCIAL (AVIS)

#### II REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE SOCIAL

#### III AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

### En séance publique

#### IV QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Est-ce qu'il serait possible de porter à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui une question introduite par le groupe *déi gréng* au sujet du Conservatoire ? Le 13 mai 2026, le journal en ligne *reporter.lu* a fait état de certaines irrégularités au sein du Conservatoire. J'estime que la question que nous avons déposée revêt un caractère urgent.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : La Ville n'a pas pour habitude de prendre position à chaque fois qu'un article paraît dans la presse. Les réponses à la question déposée par le groupe *déi gréng* seront fournies en détail le moment venu. Je tiens cependant à souligner que plusieurs informations contenues dans l'article en question ne sont pas correctes. J'ai reçu de nombreuses réactions de la part de personnes qui se sont dit choquées par le contenu de l'article. Il n'y a eu aucune irrégularité au sein du Conservatoire. Ce dernier a parfois été victime de son propre succès, mais même l'opposition a toujours reconnu l'excellent travail de la direction du Conservatoire, et l'organisation scolaire a toujours été adoptée à l'unanimité.

J'ai eu une entrevue avec les représentants des enseignants du Conservatoire, notamment en ce qui concerne le nouveau règlement organique. Il y a eu un large consensus lors de cette réunion. Le nouveau règlement organique fournira des réponses à toutes les questions. Ce règlement sera discuté au sein de la commission consultative concernée, puis soumis au conseil communal au cours du mois de juin 2026.

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Le groupe *déi gréng* a toujours soutenu l'organisation scolaire et nous ne doutons pas de la bonne gestion du Conservatoire. Je trouve cependant normal que le conseil communal discute d'un article paru dans la presse. Je salue le fait que ce sujet figure à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil communal.

#### 1) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des agressions contre les chauffeurs d'autobus de la Ville

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Les agressions contre les chauffeurs d'autobus connaissent une évolution

préoccupante dans le réseau des autobus de la Ville de Luxembourg (AVL). Selon la réponse récemment publiée à une question parlementaire, le nombre d'agressions signalées est passé de 35 cas en 2023 à 163 cas jusqu'à la fin de l'année 2025. Les cas d'insultes auraient notamment plus que quadruplé pendant la période concernée.

Cette évolution contraste avec la situation observée auprès d'autres opérateurs de transport public, tels que le TICE et le RGTR, où les chiffres seraient en recul. Dans sa réponse écrite du 26 avril 2023 à ma question du 17 janvier 2023, le collège échevinal avait encore indiqué que « les agressions physiques exercées envers les chauffeurs d'autobus sur le réseau d'autobus de la Ville de Luxembourg sont en baisse depuis quelques années », celles-ci ayant diminué de plus de 50 % entre 2019 et 2022.

- Comment le collège échevinal évalue-t-il la situation actuelle en matière d'agressions contre les chauffeurs d'autobus de la Ville ?
- Comment cette situation a-t-elle évolué au cours des années passées ?
- Quelles mesures de prévention et de protection ont été mises en place afin de réduire ces incidents ?
- Quels échanges et concertations ont lieu régulièrement avec les représentants du personnel et les chauffeurs concernant cette problématique ?
- Contrairement aux bus du RGTR et du TICE, les autobus de la Ville de Luxembourg ne sont pas équipés de cabines de sécurité. Le collège échevinal reste-t-il sur sa position de ne pas en installer ou prévoit-il l'introduction de tels dispositifs ?

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Le nombre total d'agressions signalées a effectivement augmenté. Ce n'est toutefois pas le nombre d'agressions physiques qui a augmenté, mais celui des agressions verbales. Cela s'explique aussi par le fait que les chauffeurs de bus sont désormais tenus de signaler tout incident de ce type. Chaque incident est consigné par écrit dans une base de données. Il ne s'agit pas seulement d'incidents entre les passagers et le chauffeur de bus, mais aussi d'incidents entre les passagers. Ce nombre a augmenté depuis l'introduction de la gratuité des transports publics. Depuis lors, on trouve davantage de personnes dans les bus – surtout sur certaines lignes – qui ne souhaitent pas se rendre d'un point A à un point B, mais qui restent longtemps dans le bus et y consomment parfois de l'alcool.

En 2021, les chauffeurs de bus employés auprès de la Ville de Luxembourg (AVL) avaient subi deux agressions physiques et 27 agressions verbales ; en 2025, on comptait quatre agressions physiques et 79 agressions verbales. En ce qui concerne les chauffeurs de bus employés auprès des sous-traitants circulant sur des lignes de bus municipales, on avait dénombré sept agressions physiques et douze agressions verbales en 2021 ; en 2025, ce chiffre s'élevait à six agressions physiques et 74 agressions verbales. Parmi les usagers des bus municipaux (bus AVL), on avait dénombré deux agressions physiques et six agressions verbales en 2021 ; en 2025, ce chiffre s'élevait à 21 agressions physiques et 21 agressions verbales. Parmi les usagers des lignes de bus desservies par des sous-traitants, on a recensé au total 28 agressions physiques et 37 agressions verbales en 2025.

Compte tenu des centaines de milliers de trajets effectués chaque année, les agressions physiques contre les conducteurs de bus sont donc relativement rares, mais les comportements agressifs à bord des bus ont augmenté.

Dans 70 % des agressions physiques, la police est informée, et dans 45 à 50 % de toutes les agressions, la police est appelée sur place pour intervenir.

Le personnel est formé pour gérer ce type de situations. La gestion des conflits fait partie aussi bien de la formation de base que de la formation continue (renouvellement tous les 5 ans).

Les chauffeurs de bus sont en contact direct permanent avec le poste de commande du Service Autobus et disposent d'un bouton d'urgence qui déclenche une alarme au poste de commande. Si la situation l'exige, des contrôleurs et/ou d'autres chauffeurs de bus se trouvant dans les environs sont envoyés en renfort.

Il existe une collaboration étroite et fructueuse avec la police. Presque tous les bus sont équipés de caméras vidéo. En fonction de la ligne de bus et de l'heure, les chauffeurs de bus sont particulièrement sensibilisés et préparés.

Les représentants du personnel et la direction du Service Autobus se réunissent trois à quatre fois par an au sein d'une commission spéciale afin de discuter de toutes les questions qui se posent au sein du service. En complément, le groupe de travail des affaires du personnel (GTAP) constitue, en cas de besoin, un forum d'échange supplémentaire où les thèmes sont abordés conjointement avec les représentants du personnel, la direction du Service Autobus, la Direction Ressources humaines ainsi que Madame le bourgmestre et Monsieur le Premier échevin.

En ce qui concerne les cabines séparées pour les chauffeurs de bus, notre position reste inchangée. La situation en milieu urbain est différente de celle en milieu rural. Les agressions entre passagers sont bien plus fréquentes que les situations dans lesquelles le chauffeur de bus est victime d'agressions physiques. Pour le sentiment de sécurité des passagers, il n'est pas idéal que le conducteur de bus soit assis dans une cabine séparée. De plus, la majorité des conducteurs de bus s'est prononcée contre l'installation de cloisons, notamment parce que celles-ci provoquent des reflets qui peuvent constituer un danger pour la circulation routière. Pour toutes ces raisons, la Ville n'a pas l'intention d'installer des cabines séparées pour les chauffeurs de bus.

## 2) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la mobilité sensible au genre

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Comme le montre un article récemment publié par le magazine *Der Spiegel* (« *Frauenfeindliche Leihsysteme – Sharing ohne Caring* ») sur les systèmes de mobilité partagée, ceux-ci sont en pratique largement conçus pour un « usager standard masculin ». Les femmes utilisent nettement moins ces systèmes : en Allemagne, leur part est inférieure à 30 % pour les vélos en libre-service, et encore plus basse pour le carsharing, malgré le rôle clé de ces services dans la transition écologique.

Selon la chercheuse en mobilité Ines Kawgan-Kagan, les vélos de location sont souvent conçus pour un utilisateur « plus grand et plus fort » : guidons trop larges ou hauts, leviers de frein difficiles à atteindre et poids élevé.

Les offres d'autopartage manquent notamment de véhicules adaptés aux familles et, par exemple, de sièges enfants. L'emplacement des stations et des véhicules dans des espaces perçus comme peu sûrs (zones mal éclairées ou peu visibles) constitue un frein supplémentaire, ce qui souligne le rôle des communes dans la planification de l'espace public.

- Quelle est la répartition par genre des utilisateurs et utilisatrices des offres de mobilité partagée de la Ville de Luxembourg (Flex/Carlo et vel'OH!) et quelles tendances pouvait-on observer ces dernières années pour chacun de ces services ?

- Quelles mesures le collège échevinal met-il en place afin de rendre les offres de mobilité partagée plus sensibles au genre ? Entend-il contacter l'opérateur Flex concernant l'absence de rehausseurs pour enfants dans les véhicules loués par ce dernier ?
- Le plan de mobilité 2024 de la Ville ne comporte pas de volet explicite relatif à la mobilité sensible au genre. Le collège échevinal partage-t-il l'analyse selon laquelle cette dimension devrait être intégrée de manière transversale dans la politique de mobilité communale ? Le cas échéant : comment entend-il y intégrer cette dimension (étude spécifique, indicateurs, participation citoyenne, projets pilotes, etc.) ?
- Endéans quel délai une telle démarche pourrait-elle être lancée et présentée au conseil communal ?

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Je tiens tout d'abord à souligner que la participation citoyenne dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilité a réuni 51 % de femmes et 48 % d'hommes (les autres participants n'ont pas indiqué leur sexe). Tout le monde pouvait donc y participer, et la répartition entre les sexes était équilibrée.

Le plan de mobilité indique au point 5.2.3 (« Mobilité pour tous », page 79) que « *la mobilité est un bien commun essentiel et la base de la participation de chacun à la vie en société. Garantir la mobilité pour tous est donc une priorité. "Tous" s'entend ici indépendamment de l'âge et des limites physiques, du statut social, de l'origine ou du patrimoine et du revenu. Les objectifs spécifiques suivants sont, à cet égard, particulièrement pertinents pour le plan de mobilité :*

- *Assurer une accessibilité optimale : L'accessibilité pour tous doit permettre une mobilité indépendante pour les personnes souffrant de handicaps physiques ou sensoriels. Elle facilite également les déplacements à pied des enfants et des personnes âgées.*
- *Assurer la mobilité de tous les groupes de personnes, indépendamment de leur statut social et de leur revenu : La gratuité des transports en commun à Luxembourg constitue une base solide pour ce faire. Le système de location de vélos électriques vel'OH!, pratique et peu onéreux, y contribue également. Carloh permet pour sa part une mobilité automobile sans voiture personnelle. Les déplacements à pied sont en outre fortement encouragés, ce qui est également fondamental pour garantir la mobilité pour tous.* »

Carloh offrait la possibilité de commander un rehausseur ou un siège enfant. Cependant, tout le monde s'accordait à dire qu'il serait préférable qu'il n'y ait plus qu'un seul prestataire de location de voitures en ville. Nous demanderons au nouveau prestataire « Flex » de proposer ces services.

En ce qui concerne les abonnements, chez « vel'OH ! », il y a 65 % d'hommes et 35 % de femmes. Chez Carloh, il y avait 62,5 % d'hommes et 37,5 % de femmes.

Nos vélos de location sont électriques et réglables en hauteur. Je n'ai pas entendu dire que les réclamations soient venues davantage des femmes que des hommes, ni que quelqu'un se soit plaint, par exemple, de la largeur du guidon. Lorsque nous recevons des réclamations, celles-ci concernent principalement le bon fonctionnement de certains vélos.

L'article d'un magazine allemand mentionné par Monsieur le conseiller Benoy n'était pas sans intérêt, mais nous ne constatons pas de problèmes spécifiques au genre dans ce domaine au Luxembourg. Notre offre s'adresse à tout le monde et est

également abordable pour tous. Ainsi, un abonnement au système « vel'OH ! » ne coûte que 18 euros par an.

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Je remercie Monsieur l'échevin Goldschmidt de ces chiffres, qui montrent que la situation au Luxembourg est similaire à celle observée à l'étranger. Ne serait-il donc pas opportun de mener une étude afin de parvenir à une plus grande égalité entre les sexes dans le domaine de la mobilité ?

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : La Ville n'a pas l'intention, à ce stade, de mener une étude à ce sujet. Monsieur le conseiller Benoy sait parfaitement que de nombreux projets sont actuellement en cours dans le domaine de la mobilité – en particulier dans le domaine de la mobilité douce, par exemple les pistes cyclables – et que les effectifs des services compétents sont limités. Je suis convaincu que des études de ce type fournissent des informations utiles, mais notre priorité se situe ailleurs pour le moment.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Je me demande où réside cette équité dont parle Monsieur le conseiller Benoy, puisque tout le monde a accès aux mêmes services. Je parlais plutôt de liberté.

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Il s'agit ici d'accessibilité.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Je serais par ailleurs curieuse de savoir quelle est la répartition par sexe parmi les responsables d'accidents. Mais nous ne disposons pas de telles statistiques.

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Les chiffres cités par Monsieur l'échevin Goldschmidt montrent que l'utilisation du système de location de vélos varie selon le sexe.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Le système est accessible à tous et chacun est libre de l'utiliser ou non.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : La mobilité n'est pas toujours neutre du point de vue du genre. Lorsque je me rends au parking Knuedler, je me sens discriminé en tant qu'homme lorsque je dois passer devant les emplacements réservés aux femmes. Je me demande alors pourquoi ces emplacements ne sont pas accessibles à tous les visiteurs, qu'ils soient hommes ou femmes.

### 3) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet du hall sportif situé à côté du « Tramsschapp »

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : J'ai posé cette question le 18 mars, c.-à-d. il y a deux mois. Les questions ne sont pas traitées assez rapidement, et je pense que cela tient principalement au fait que le groupe *déi gréng* a posé un nombre considérable de questions – entre 10 et 20 – ces derniers mois. Je souhaiterais que l'on adopte une approche plus équitable. Environ 60 % des questions restées sans réponse à l'heure actuelle ont été posées par le groupe *déi gréng*. Les 40 % restants proviennent de tous les autres partis. Le groupe *déi gréng* a bien sûr le droit de poser ses questions, mais je tenais à attirer l'attention sur cette situation.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Je prie Monsieur le conseiller Weidig d'en venir maintenant à sa propre question.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : En mars, des habitants m'ont signalé que l'eau du robinet du hall sportif situé à côté du « Tramsschapp » au Limpertsberg était impropre à la consommation depuis deux mois – soit depuis quatre mois à présent. Des avertissements avaient été apposés sur les portes des vestiaires, mais pas à côté des lavabos à l'intérieur de ceux-ci. Il semblerait que cela ait été fait entre-temps.

- Quel est le problème avec l'eau potable dans le hall sportif ?
- Ce problème concerne-t-il uniquement le hall sportif ou l'ensemble du réseau d'eau potable du quartier concerné ?
- À quoi servent les nouvelles têtes de douche qui ont été installées le 17 février et qui doivent être remplacées tous les quatre mois ?
- Quelles mesures sont prises pour résoudre le problème, et quand peut-on espérer une solution ?

Je voudrais ajouter une question supplémentaire : il semble qu'il y ait également des problèmes avec certains appareils de sport. De quels problèmes s'agit-il, et quelle solution le collège échevinal propose-t-il ?

**Madame l'échevin Simone BEISSEL** : En décembre 2026, les analyses régulières de l'eau potable ont révélé la présence de légionelles, ainsi que des traces de corrosion dans les conduites. Le problème concernait l'ensemble du site « Tramsschapp » avec ses différentes installations. À titre préventif, des avertissements indiquant qu'il ne fallait pas consommer l'eau potable ont immédiatement été mis en place. Depuis lors, l'eau potable est livrée en bouteilles, tant dans le hall sportif que dans le foyer scolaire avoisinant. Un expert externe a analysé la situation et confirmé les problèmes mentionnés. Le ministère de la Santé a été immédiatement informé. Des mesures correctives ont été mises en œuvre pendant les vacances de carnaval. Les conduites ont été rincées à haute pression et les pièces corrodées ont été remplacées. Des modifications ont été apportées au système de chauffage au niveau de la production d'eau chaude. Sur les conseils de l'expert, toutes les têtes de douche ont été remplacées et équipées de filtres antibactériens. Le fabricant de ces filtres garantit une efficacité de quatre mois ; passé ce délai, les filtres doivent être remplacés. C'est ce que nous ferons. Des analyses sont effectuées en continu afin de vérifier l'efficacité des mesures. L'eau potable devrait pouvoir être consommée sans risque dès l'automne prochain.

En ce qui concerne la salle de sport, deux appareils, qui sont très sollicités, sont sur le point de tomber en panne. La commande de nouveaux appareils a déjà été préparée.

### 4) Question de Monsieur le conseiller Costa au sujet du réaménagement du Parc Odendahl (Pfaffenthal)

**Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng)** : Avec plus de 6.000 m<sup>2</sup>, le Parc Odendahl est l'espace vert principal du quartier de Pfaffenthal. Par ses espaces de verdure, son terrain multisports et ses vues sur la ville, il offre aux habitantes et aux habitants du quartier ainsi qu'au nombre croissant de personnes visitant le quartier un espace naturel de paix, de rencontres et de pratique de sports.

Suite à l'enlèvement de l'installation « LUGA Lab » et au commencement des travaux d'extension de l'auberge de jeunesse ainsi qu'en raison d'un chantier lié à un projet privé de construction de logements, l'espace se trouve actuellement en transformation.

Dans le cadre de la LUGA, une consultation citoyenne avait été menée en 2024 en vue d'un réaménagement futur du parc. Il y a eu 348 participants, dont 101 résidents du quartier de Pfaffenthal, ce qui représente 8 % de la population de ce quartier. Selon les résultats sommaires publiés en ligne, les résidents voudraient que le réaménagement encourage la biodiversité et la durabilité, préserve les espaces de détente et améliore les infrastructures et le terrain de sport du parc.

- Le collège échevinal envisage-t-il de publier les résultats détaillés de la consultation citoyenne menée en 2024 ? Dans l'affirmative, quand les publiera-t-il ? Dans la négative, quelles en sont les raisons ?
- Dans quelle mesure les résultats de la consultation citoyenne seront-ils intégrés dans le projet de réaménagement du parc ?
- Le collège échevinal peut-il d'ores et déjà fournir des détails quant au projet de réaménagement du Parc Odendahl ? Est-ce que les espaces verts existants seront conservés, voire étendus ? Le collège veut-il maintenir le terrain multisports ? Des espaces de rencontre supplémentaires seront-ils prévus ? Des mesures en faveur de la biodiversité seront-elles intégrées ?
- Le collège échevinal s'engage-t-il à organiser une réunion d'information pour les habitants et à consulter le syndicat d'intérêts locaux avant toute prise de décision finale quant au réaménagement du parc Odendahl ?
- Quand le collège échevinal compte-t-il présenter son projet de réaménagement ?

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER :** Il convient de faire la distinction entre le sondage organisé dans le cadre des « Apéri'tours », afin de permettre aux citoyens d'exprimer leur avis sur leur quartier respectif – les réponses sont disponibles en toute transparence sur le site Internet de la Ville –, et un autre sondage qui n'a pas été organisé par la Ville, mais par la LUGA. La question de Monsieur le conseiller Costa porte sur ce dernier. Les principaux résultats ont déjà été publiés par la LUGA dans sa newsletter et sur sa chaîne YouTube. La Ville a demandé à la LUGA de lui communiquer l'ensemble des résultats. Les résultats de la consultation citoyenne recoupent largement ceux de nos réunions de quartier, organisées pour les 24 quartiers.

Le parc Odendahl, le neuvième plus grand de la ville, est très apprécié en tant qu'espace de loisirs de proximité. Il est prévu de réaménager le parc à moyen terme, et, ce faisant, nous tiendrons bien sûr compte des idées formulées par les citoyens. Il n'y a toutefois pas encore de détails. Après les travaux mentionnés par Monsieur le conseiller Costa, le parc sera dans un premier temps remis dans son état normal. Les espaces verts seront bien sûr préservés. Une extension des espaces verts serait difficile en raison de la topographie, avec l'Alzette d'un côté et les constructions existantes de l'autre. Le terrain multisports sera également maintenu. Quant au reste de l'aménagement, nous verrons au fur et à mesure. Comme vous le savez, notre objectif est de planter 30.000 arbres supplémentaires ; il se pourrait donc qu'un certain nombre d'arbres viennent s'ajouter au Parc Odendahl. Des projets dans le domaine de la biodiversité sont également envisageables. Dès qu'un projet concret de réaménagement du parc sera disponible, nous en discuterons bien sûr avec le syndicat d'intérêts locaux et organiserons une réunion publique.

#### 5) Question de Monsieur le conseiller Back au sujet des travaux réalisés au boulevard Charles Simonis et les raccordements au réseau électrique

**Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) :** Des habitants du quartier de Cents nous ont contactés à propos du chantier en cours dans les rues Léon Kaufmann, Arthur Knaff, Joseph Massarette ainsi que sur le boulevard Charles Simonis. D'importants travaux de renouvellement des réseaux (eau, électricité, gaz, fibre optique) y sont réalisés depuis début 2025. Plusieurs riverains, qui sont propriétaires de garages construits dans les années 1970, souhaitent profiter de ces travaux pour

raccorder leurs garages au réseau électrique. Cela permettrait également l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les travaux en cours offrent une occasion unique de mettre en œuvre ces changements sans frais supplémentaires importants et sans nouvelles perturbations de la circulation. Cependant, malgré différentes démarches entreprises auprès de la Ville et de la SNHBM, la situation semble bloquée : une demande de servitude introduite auprès de la SNHBM aurait été refusée, cette dernière ayant indiqué que le terrain concerné serait destiné à être cédé à la Ville. En novembre 2025, une demande a été adressée à la Ville de Luxembourg, mais les habitants n'ont reçu aucune réponse à ce jour.

- Quelle est la position de la Ville concernant la possibilité de raccorder les garages en question au réseau électrique ?
- Où en est le dossier en question et pour quelles raisons aucun retour n'a-t-il encore été donné aux demandeurs ?
- La Ville confirme-t-elle être en en pourparlers avec la SNHBM concernant la cession des parcelles concernées ? Dans quel délai cette situation pourrait-elle être clarifiée ?
- Le collège échevinal entend-il profiter des travaux en cours pour prévoir les infrastructures nécessaires (gaines, raccordements) en vue d'un futur raccordement des garages au réseau électrique et de l'installation de bornes de recharge ?
- Dans le cadre de l'appel d'offres de la Ville relatif à l'installation de bornes de recharge publiques sur le territoire communal, est-il prévu d'équiper de bornes de recharge les emplacements de stationnement publics situés à côté des garages en question ?

**Madame l'échevin Simone BEISSEL :** Les garages en question ont été construits en 1970 dans le cadre de la mise en œuvre du projet de la SNHBM. Le terrain appartient à la SNHBM. Dans le cadre des travaux de voirie dans les rues mentionnées par Monsieur le conseiller Costa, des discussions ont eu lieu entre la Ville et la SNHBM, afin de permettre le raccordement des garages au réseau électrique. Ces discussions sont désormais terminées. La SNHBM a accepté d'accorder à la société CREOS une servitude ou, à tout le moins, un droit de passage. Les propriétaires des garages devront introduire une demande de raccordement de leurs garages auprès de la société CREOS. Pour la Ville, ce dossier est donc clos.

En ce qui concerne les bornes de recharge dans l'espace public, CREOS a mis en œuvre la première phase d'installation de bornes de recharge sur le territoire de la capitale. La deuxième phase est en cours d'élaboration. Lorsqu'elle sera mise en œuvre, les habitants devront s'adresser au prestataire concerné, qui sera chargé de l'installation des bornes de recharge dans le cadre de l'appel d'offres, afin de vérifier si des bornes de recharge publiques pourraient être installées à proximité des garages. La Ville n'a donc pas non plus d'influence directe sur ce point.

## V CIRCULATION

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Je salue le fait que les travaux de mise en place de la piste cyclable en direction de Kockelscheuer soient presque terminés. Les travaux avancent plus vite que je ne l'avais espéré. Je serais ravi que

l'itinéraire cyclable soit opérationnel pour l'ouverture de la saison cycliste 2026.

La grande étude sur le trafic cycliste est terminée. Le collège échevinal a annoncé la mise en place de huit itinéraires cyclables. Il est regrettable que le collège échevinal ne soit pas disposé à communiquer les résultats au conseil communal ainsi qu'aux citoyennes et citoyens, comme l'a demandé à plusieurs reprises le groupe *déi gréng*. Lorsque de telles études sont financées par des deniers publics, les résultats devraient être publiés en toute transparence.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Comme à l'accoutumée, nous ne soutiendrons pas les différents règlements temporaires entraînant la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers.

Lors de la séance du 18 mai, j'avais signalé un tronçon dangereux de l'itinéraire cyclable sur le boulevard d'Avranches. Monsieur l'échevin Goldschmidt avait assuré qu'il transmettrait cette demande aux services compétents. Nous serions ravis de recevoir des informations à ce sujet.

Je ne trouve pas drôle la remarque Monsieur le conseiller Weidig concernant les emplacements de stationnement réservés aux femmes dans les parkings. Je ne peux que rappeler à Monsieur Weidig les statistiques qui montrent très clairement que les parkings peuvent être dangereux pour les femmes. Je ne nie pas que cela puisse également être le cas pour les hommes. La remarque de Monsieur Weidig révèle sa mentalité archaïque.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Monsieur le conseiller Benoy a évoqué l'itinéraire cyclable en direction de Kockelscheuer. Les travaux auraient dû s'achever cette semaine, mais un problème est survenu avec une glissière de sécurité séparant les cyclistes de la circulation motorisée. J'ai demandé à l'entreprise concernée de terminer les travaux, si possible, d'ici le 12 juin, mais je n'ai pas encore reçu de réponse.

En ce qui concerne l'analyse sur la circulation cycliste, il a malheureusement été oublié de publier les résultats. Les résultats seront bien sûr publiés. Nous n'avons rien à cacher.

Pour ce qui est de l'amélioration de la situation des cyclistes sur le boulevard d'Avranches, je n'ai pas encore reçu de réponse du service compétent. J'espère pouvoir fournir une réponse au conseil communal lors de l'une des prochaines séances.

*Les règlements de circulation impliquant la fermeture de trottoirs dans le cadre de travaux de construction sont approuvés, les représentants du groupe LSAP s'abstenant. Les autres mesures temporaires et modifications définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.*

## VI CONVENTIONS

- 1) La Ville cède sa moitié indivise d'un terrain (« sentier ») d'une superficie de 0,34 are, situé rue du Fort Dumoulin, à parts égales à un couple et à une personne privée. La cession est consentie au prix total de 850 €. Suite à cette cession, le terrain portant le numéro cadastral 132/2013 appartient pour moitié au couple et pour moitié à la personne privée. En contrepartie, le couple ainsi que la personne privée cèdent à la Ville leur part d'un

terrain (« sentier ») d'une superficie de 0,06 are, situé rue du Fort Dumoulin, au prix de 75 € par part. Il en résulte une soulte de 700 € en faveur de la Ville. Le couple et la personne privée, propriétaires du terrain cadastré sous le numéro 132/2013 (fonds servant), accordent à la Ville une servitude de passage et d'entretien au profit de ses terrains inscrits au cadastre sous les numéros 132/2012, 132/1640 et 129/1630 (fonds dominant). But : régularisation de la situation foncière d'un chemin par voie d'échange en vue de la mise en œuvre du PAG.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 2) Convention conclue entre la Ville, l'État luxembourgeois et l'association CJF Lëtzebuerg. La convention a été établie à la demande du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, alors que la Ville de Luxembourg était jusqu'à présent la seule commune dont les maisons de jeunes n'étaient pas encadrées par une convention tripartite. La convention a comme but de définir les conditions et modalités de gestion et de financement des maisons de jeunes, tout en fixant les obligations que doivent remplir aussi bien l'État, la commune et l'association sans but lucratif CJF Lëtzebuerg (ci-après « le gestionnaire »).

Le gestionnaire s'engage à garantir un accueil dans des espaces de rencontre pour jeunes (principalement âgés de 12 à 26 ans), à proposer un programme d'animation ouvert et accessible à l'ensemble des jeunes de la commune et à organiser des actions d'information et de conseil. Le gestionnaire a la charge de la gestion des maisons de jeunes « Jugendzentrum Am Quartier » et « Jugendhaus Cents ».

Le gestionnaire s'engage à assurer l'accueil des jeunes (volet « rencontre ») dans la maison de jeunes pendant un minimum de 4 heures par jour, pendant au moins 5 jours par semaine, dont obligatoirement le samedi et ce pendant au moins 46 semaines par année. Pendant les vacances scolaires, l'accueil pourra être ajusté en fonction de la demande des jeunes. Toute période de fermeture annuelle éventuelle ne pourra pas dépasser six semaines consécutives.

La gestion des ressources humaines est de la compétence du gestionnaire. Les frais de salaire du personnel engagé dans le cadre de la convention sont pris en charge selon les modalités de la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS) en vigueur. Un poste à temps plein de la carrière C6 est cofinancé pour chacune des deux maisons de jeunes (Cents et « Am Quartier »). À cela s'ajoutent trois postes à temps plein de la carrière C4 pour la maison de jeunes Cents ainsi que 2,625 postes à temps plein de la carrière C4 pour la maison de jeunes « Am Quartier ».

La commune s'engage à mettre à la disposition du gestionnaire du « Jugendhaus Cents » le bâtiment sis 8, rue Paul Albrecht. En ce qui concerne le « Jugendhaus Am Quartier », le gestionnaire a conclu un contrat de bail avec la Fondation Caritas Luxembourg pour le bâtiment sis 34, rue Michel Welter, et la Ville s'engage à prendre en charge les frais de loyer du gestionnaire en relation avec ledit bâtiment.

La commune et l'État prennent en charge à parts égales (50 % chacun) les frais de personnel, de fonctionnement et de gestion, ainsi que les coûts liés aux activités, à l'exploitation des bâtiments et aux assurances. L'État prend également en charge le premier équipement de base et le premier équipement spécial.

Les parties contractantes se réunissent au moins une fois par an au sein de la plate-forme de coopération.

La convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, est valable pour une durée d'un an et est reconduite tacitement d'année en année. Elle remplace les conventions antérieures conclues entre l'État et l'association « Caritas Jeunes et Familles » du 4 février 2025 pour le « Jugendhaus Am Quartier » et du 6 février 2025 pour le « Jugendhaus Cents », ainsi que la convention conclue entre la Ville et « Caritas Jeunes et Familles », signée le 31 mars 2025 et ayant le même objet.

La dépense pour l'année 2026 est estimée au montant de 580.000 €.

- 3) Convention conclue entre la Ville, l'État luxembourgeois et l'association Inter-Actions. Cette convention a été élaborée à la demande du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, alors que la Ville de Luxembourg était jusqu'à présent la seule commune dont le fonctionnement des maisons de jeunes n'était pas encadré par une convention tripartite. La convention a comme but de définir les conditions et modalités de gestion et de financement des maisons de jeunes, tout en fixant les obligations que doivent remplir aussi bien l'État, la commune et l'association sans but lucratif Inter Actions (ci-après « le gestionnaire »).

Le gestionnaire s'engage à garantir un accueil dans des espaces de rencontre pour jeunes (âgés principalement entre 12 et 26 ans), à proposer un programme d'animation ouvert et accessible à l'ensemble des jeunes de la commune, ainsi qu'à organiser des actions d'information et de conseil. Le gestionnaire a la charge de la gestion des maisons de jeunes suivants : Amigo-Eich, In Move-Neudorf, River-Clausen, Stadtgrund, Gare, Gasperich et Studio Bonnevoie.

Le gestionnaire s'engage à assurer l'accueil des jeunes (volet « rencontre ») dans la maison de jeunes pendant un minimum de 4 heures par jour, pendant au moins 5 jours par semaine, dont obligatoirement le samedi et ce pendant au moins 46 semaines par année. Pendant les vacances scolaires, l'accueil pourra être ajusté en fonction de la demande des jeunes. Toute période de fermeture annuelle éventuelle ne pourra pas dépasser six semaines consécutives.

La gestion des ressources humaines est de la compétence du gestionnaire. Les frais de salaire du personnel engagé dans le cadre de la convention sont pris en charge selon les modalités de la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social (CCT SAS) en vigueur.

Le nombre de postes cofinancés ainsi que le niveau de carrières dans le cadre de la convention sont précisés à l'article 30 : 7,50 équivalents temps plein dans la carrière C6 et 12,50 équivalents temps plein dans la carrière C4.

La commune s'engage à mettre à la disposition du gestionnaire les bâtiments suivants :

- 133, rue de Mühlenbach ;
- 18, rue des Carrières ;
- 67, rue de Clausen ;
- 20, rue Münster ;
- 3 et 5, rue Tony Bourg ;
- 29-31, rue Pierre Krier.

Concernant la maison de jeunes Gare, le gestionnaire a conclu un contrat de bail avec le Fonds du Logement pour le bâtiment sis 39, rue du Fort Neipperg, et la commune s'engage à prendre en charge les frais de loyer du gestionnaire en

relation avec ledit bâtiment. La commune et l'État prennent en charge à parts égales (50 % chacun) les frais de personnel, de fonctionnement et de gestion, ainsi que les coûts liés aux activités, à l'exploitation des bâtiments et aux assurances. L'État prend également en charge le premier équipement de base et le premier équipement spécial.

Les parties contractantes se réunissent au moins une fois par an au sein de la plate-forme de coopération. La convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, est valable pour une durée d'un an et reconduite tacitement d'année en année. La convention remplace les conventions antérieures signées par l'État et Inter-Actions en date du 22 janvier 2025 ainsi que la convention entre la Ville et Inter-Actions, signée le 30 janvier 2012, et ses avenants respectifs. Les dépenses pour l'année 2026 sont estimées à 1.443.000 €.

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP) :** Le conseil communal est saisi de deux conventions importantes dans le domaine des jeunes, à savoir les conventions n° 2 et 3. Il faut se féliciter que les conditions et modalités de gestion et de financement des maisons de jeunes, ainsi que les obligations de l'État, de la commune et des organismes gestionnaires, soient enfin régies par une convention tripartite.

Les maisons de jeunes jouent un rôle central dans notre société. Elles ne sont pas seulement des lieux de rencontre pour les jeunes, mais aussi des lieux d'accompagnement, d'information, de prévention et d'intégration sociale, en particulier à une époque où de nombreux jeunes subissent des pressions et des inégalités sociales, passent chaque jour de nombreuses heures sur les réseaux sociaux ou doivent faire face à des problèmes psychologiques.

Il faut se féliciter de la définition de normes minimales claires. Ainsi, les structures devront être ouvertes au moins quatre heures par jour, au moins cinq jours par semaine, y compris le samedi, et au moins 46 semaines par an. Cela garantit une certaine continuité et une disponibilité pour les jeunes.

Pour la maison de jeunes « Am Quartier », 2,625 ETP sont prévus dans la carrière C4. Comment expliquer ce nombre ? Est-il dû à des besoins spécifiques ou à des modèles d'organisation actuels ?

Combien de jeunes fréquentent régulièrement les différentes maisons de jeunes de la Ville ? Comment ces chiffres ont-ils évolué ces dernières années ? Outre les activités de loisirs, les maisons de jeunes proposent-elles également une aide aux devoirs ou un soutien scolaire ? La création de maisons de jeunes dans d'autres quartiers est-elle prévue ? Étant donné que la Ville s'agrandit et que les besoins des jeunes évoluent également, une stratégie d'animation jeunesse dans tous les quartiers serait importante.

Notre groupe soutiendra les conventions présentées, car investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir de notre société.

**Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) :** Ces conventions constituent une avancée significative par rapport aux accords bilatéraux conclus jusqu'à présent entre la Ville et les organismes gestionnaires. Elles permettent une meilleure harmonisation avec le cadre national et la politique en faveur de la jeunesse, ainsi qu'une répartition plus claire du financement entre l'État et la Ville (50 % chacun).

Le rapport de la Commission de l'enfance et de la jeunesse souligne également que cette convention apporte plus de clarté concernant les postes conventionnés, les modalités de gestion et le suivi des activités. Mais au-delà des aspects administratifs, le travail avec les jeunes reste l'essentiel. Les maisons de jeunes jouent un rôle fondamental en matière d'inclusion, de prévention, de participation citoyenne et de

développement personnel. Les activités prévues pour 2026 montrent concrètement cette ambition : des ateliers sur le cyberharcèlement, la prévention des addictions, la santé mentale, l'orientation scolaire et professionnelle, les projets Erasmus+, les activités sportives telles que le MMA ou le fitness, des ateliers artistiques et culturels, mais aussi des projets environnementaux et le festival organisé avec les jeunes eux-mêmes.

Je tiens tout particulièrement à souligner l'importance des projets participatifs : les jeunes participent à l'organisation d'un festival, à l'aménagement d'un espace commun ou un projet culturel, et développent ainsi autonomie, sens des responsabilités et engagement citoyen. Dans le contexte actuel, où de nombreux jeunes font face à des difficultés sociales, scolaires ou liées à la santé mentale, il est essentiel de continuer à investir dans ces structures de proximité.

Nous soutenons cette nouvelle convention, qui constitue une avancée positive pour la politique en faveur de la jeunesse de notre ville.

**Monsieur l'échevin Paul GALLES** : Ces conventions-cadres ont été élaborées en collaboration avec l'État et les organismes responsables. J'ai eu l'occasion de visiter les maisons de jeunes et de constater le dynamisme de ces structures. Un travail remarquable et essentiel y est accompli.

En ce qui concerne la stratégie, il est important pour nous qu'il y ait une offre destinée aux jeunes dans chaque quartier – qu'il s'agisse d'une maison des jeunes ou d'un groupe scout. S'il s'agit d'un quartier plus vaste, on peut proposer une offre dans une partie du quartier et une autre offre dans l'autre partie. À la question de savoir s'il est prévu de créer d'autres maisons de jeunes, je ne peux pour l'instant que répondre que ce sera très probablement le cas, même si je ne suis pas en mesure de dire où et quand une nouvelle maison de jeunes verra le jour, car cela dépendra de l'évolution des besoins des jeunes.

Cette convention-type a été conclue à la demande du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Le ministère conclut actuellement des conventions-types avec toutes les maisons de jeunes du pays. Grâce à l'expérience acquise dans nos maisons de jeunes, nous avons pu formuler des propositions dans l'intérêt de tous les partenaires. La convention tripartite stipule que l'État et la commune prennent en charge chacun la moitié des coûts et prévoit un mode de calcul clair et transparent pour les frais de fonctionnement des maisons de jeunes. Les frais dits « overhead » ont été fixés à 7,5 % du montant total, ce qui correspond également à une recommandation de la Cour des comptes pour toutes les structures de ce type du pays.

Madame la conseillère Miltgen s'est renseignée sur les équivalents temps plein (ETP). Les besoins sont définis ensemble avec le gestionnaire concerné, sur la base de la fréquentation de la maison de jeunes et de sa superficie (mètres carrés et nombre d'étages). Le chiffre de 0,625 peut paraître étrange à première vue, mais il n'est pas inhabituel dans de nombreux secteurs professionnels. Il s'agit d'un emploi à 5/8 (25 heures par semaine).

M. Marc Meyers, directeur du Service Jeunesse de la Ville, avait promis lors de la réunion de la commission de joindre au compte-rendu des statistiques sur les maisons de jeunes. Ces statistiques sont jointes au dossier. Chaque année, environ 4.500 jeunes participent aux activités des différentes maisons de jeunes. D'une manière générale, les maisons de jeunes sont donc bien fréquentées, même si le nombre de visiteurs varie d'un centre à l'autre. Le quartier de la gare compte deux maisons de jeunes, dont celle située dans le secteur de la rue du Fort Neipperg est très fréquentée, ce qui s'explique également par la proximité de la gare.

L'aide aux devoirs n'est pas prévue dans les maisons de jeunes, conformément au principe de séparation entre l'éducation formelle et non formelle. Les maisons de jeunes sont des lieux où les jeunes peuvent participer à des activités définies en collaboration avec eux. Si un jeune a besoin d'une aide spécifique, les animateurs lui apportent leur soutien dans la mesure de leurs possibilités. J'imagine très bien que cela s'applique également aux devoirs, mais il ne s'agit alors pas d'une aide aux devoirs au sens strict, mais plutôt d'un accompagnement aux devoirs.

*Les conventions susmentionnées sont approuvées à l'unanimité.*

- 4) Convention entre la Ville et l'association *Luxembourg Pride* concernant l'événement *Luxembourg Pride 2026*, qui se tiendra dans la capitale. La convention définit les conditions et les modalités du soutien financier (250.000 €) et logistique accordé par la Ville, ainsi que les obligations de l'organisateur. En matière de soutien logistique, la Ville met à disposition 120 ensembles de bancs et de tables ainsi que 150 barrières de sécurité. L'organisateur est seul responsable du montage et du démontage du matériel fourni par la Ville. La Ville se charge, en collaboration avec la police, de l'organisation et de la coordination du service de sécurité externe en ce qui concerne la régulation de la circulation sur la voie publique, et prend les règlements de circulation nécessaires au bon déroulement de l'événement. Elle met également à la disposition de l'organisateur des récipients pour la collecte des déchets, s'occupe de la vidange de ceux-ci ainsi que du nettoyage du parcours de la Marche de l'égalité. La Ville prend en charge les frais de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'évacuation des eaux usées. Les frais liés à la consommation d'eau sont à la charge de l'organisateur, selon les tarifs fixés dans le règlement-taxe. Les prestations supplémentaires sont également facturées à l'organisateur selon les tarifs en vigueur. L'organisateur prend en charge tous les frais qui ne sont pas liés au soutien logistique apporté par la Ville (personnel, police, ambulances, achat ou location de matériel supplémentaire, etc.). L'organisateur s'engage notamment à obtenir toutes les autorisations nécessaires et à élaborer un plan de sécurité. En contrepartie du soutien financier et logistique apporté par la Ville, l'organisateur garantit à la Ville une présence médiatique pendant l'événement.

**Madame Colette MART (DP)** : Il faut se réjouir que la manifestation *Luxembourg Pride* se déroule à nouveau dans à Luxembourg-Ville. En tant que capitale, la Ville a la responsabilité de contribuer à donner plus de visibilité à cet événement. La ville de Luxembourg est facilement accessible depuis toutes les régions du pays.

Au cours des dix dernières années, beaucoup de progrès ont été réalisés en matière d'acceptation des personnes ayant une orientation sexuelle différente. Le sujet a été détabouisé. Je n'ai pas l'impression que des personnes soient victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle lors de l'attribution de postes. Nous devons toutefois être conscients que cela ne fait pas disparaître toutes les souffrances de ces personnes – surtout lorsqu'elles sont jeunes et qu'elles ont le sentiment d'être différentes de leurs amis, qu'elles ne parviennent pas à s'intégrer socialement parce qu'elles ne savent pas où est leur place, et que leurs sentiments les déconcertent. Le chemin menant au *coming out* est toujours semé de souffrances. Il est souvent difficile pour ces personnes de mettre des mots sur leur différence, de trouver des personnes avec lesquelles elles peuvent parler ouvertement de leur sentiment d'être « différentes ».

Il est important que la société reste sensible à cette question et aux préoccupations de ces personnes. Je ne peux donc que me réjouir que la Ville soutienne la *Luxembourg Pride* 2026.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng)** : Après 16 ans, une semaine *Pride* aura de nouveau lieu à Luxembourg-Ville (du 2 au 10 juillet 2026). Je m'en réjouis, car je ne comprenais pas vraiment pourquoi la Ville ne souhaitait plus accueillir cet événement sur son territoire. C'est un accord équitable avec la ville d'Esch-sur-Alzette que d'organiser désormais la semaine *Pride* en alternance, après que la ville d'Esch l'a accueillie chez elle au cours des 15 dernières années.

La traduction du mot *Pride* est « fierté ». Dans le contexte de cet événement, ce terme symbolise la fierté de son identité et des droits durement acquis. Être fier de sa visibilité et d'être reconnu en tant qu'être humain, en tant que communauté. La fierté s'oppose à la honte. Ce ne sont pas les personnes appartenant à la communauté LGBTIQ+ qui doivent avoir honte, mais celles qui leur refusent le droit à leur identité, les dénigrent, créent un climat de peur, voire se montrent agressifs ou violents à leur égard. Une semaine *Pride* reste donc importante, même en 2026. Elle envoie un signal fort contre la phobie LGBTIQ+, contre la haine et la discrimination, et en faveur du vivre-ensemble. Même dans notre société ouverte, les personnes de la communauté LGBTIQ+ ont encore souvent peur. Pour se protéger, elles restent entre elles. Le *coming out* n'est toujours pas une évidence. Les problèmes mentaux et psychologiques persistent souvent. Dans l'indice de l'ILGA, le Luxembourg occupe la dixième place, grâce à l'engagement tenace de la communauté LGBTIQ+ et de ses alliés, ce dont nous pouvons être fiers et ce que nous devons célébrer. Nous ne devons toutefois pas oublier que, dans de nombreux pays, des personnes continuent d'être victimes de discrimination et que, aujourd'hui encore, beaucoup doivent fuir pour sauver leur vie ou pour pouvoir mener une existence qui va de soi pour beaucoup d'autres personnes.

La ville de Luxembourg est une zone de liberté pour les personnes LGBTIQ+. Elle a rejoint le *Rainbow Cities Network*. Lors de la prochaine convention inscrite à l'ordre du jour d'aujourd'hui, nous aborderons le pacte du vivre-ensemble. Il s'agit là d'outils qui ont pour conséquence logique que nous célébrions la *Pride Week* comme une fête visant à sensibiliser la population, mais qui apportent également une valeur ajoutée au commerce et à la restauration, car les organisateurs tablent sur 5.000 à 6.000 participants. La *Luxembourg Pride* est donc un événement majeur qui a toute son importance et sa place dans la capitale.

Il faut saluer le fait que l'organisateur se soit déclaré prêt à prendre en compte l'aspect de la durabilité afin de réduire les volumes de déchets, et qu'un bon concept de sécurité ait été élaboré. Le budget alloué est justifié au vu de l'ampleur du programme. La *Luxembourg Pride* célèbre l'égalité et l'inclusion tout en constituant une grande fête culturelle.

En commission, certains membres ont critiqué le fait qu'il ne soit pas autorisé de jouer de la musique amplifiée après 22.30 heures. La question a été soulevée de savoir s'il ne serait pas possible de faire une exception. Je souhaite me rallier à cette question.

Lorsque Monsieur l'échevin Bauer a annoncé que la *Luxembourg Pride* 2026 se tiendrait à Luxembourg-Ville, des discours haineux se sont très rapidement répandus sur les réseaux sociaux. Il est donc important que la Ville, en collaboration avec le Service Communication et Relations publiques, mène une communication très proactive et qu'elle se prépare bien à faire face à d'éventuels discours haineux. Ces derniers ne doivent pas être laissés sans réponse, mais doivent faire l'objet de commentaires sur les réseaux sociaux et, le cas échéant, être supprimés.

Je voudrais aussi préciser que la commission consultative n'a pu examiner la convention qu'après sa signature par le collège échevinal. Si l'on souhaite prendre au sérieux l'engagement de la commission consultative et tenir compte de ses idées, de ses avis et de ses commentaires, toutes les conventions devraient d'abord être examinées au sein de la commission avant d'être signées.

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP)** : Notre groupe politique salue expressément la présente convention. La *Luxembourg Pride* est bien plus qu'un simple événement. Elle incarne la visibilité, la diversité, l'égalité, le respect, la lutte contre la discrimination et une société ouverte et moderne. Cela est d'autant plus important à une époque où les droits des personnes LGBTIQ+ sont à nouveau remis en cause partout, y compris en Europe. Il est donc essentiel que la Ville envoie un signal clair.

Le fait d'accueillir à nouveau la *Luxembourg Pride* dans la capitale s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Ville en faveur de la communauté LGBTIQ+. La ville de Luxembourg est une zone de liberté pour les personnes LGBTIQ+. Elle a rejoint le *Rainbow Cities Network*. Un *Rainbow Center* a été inauguré dans la ville. L'année dernière, une résolution visant à renforcer les droits de la communauté LGBTIQ+ a été réaffirmée.

Même si la ville d'Esch-sur-Alzette a fait un bon travail ces dernières années et que la *Luxembourg Pride* à Esch a été un grand succès, nous ne pouvons que nous réjouir que la capitale accueille désormais cet événement tous les deux ans.

Le soutien financier s'élève à 250.000 €. L'organisateur doit remettre, au plus tard en octobre suivant la manifestation, un décompte de l'utilisation des fonds alloués, un relevé détaillé des recettes et des dépenses liées à la manifestation, ainsi que les pièces justificatives correspondantes. C'est juste et important, mais cela soulève également la question suivante : pourquoi, compte tenu d'un montant aussi élevé, l'organisateur n'est-il pas tenu de présenter au préalable un projet de budget détaillé ou une ventilation des coûts estimés ? La ville d'Esch-sur-Alzette avait prévu l'année passée 124.000 € pour soutenir la *Luxembourg Pride*. La Ville de Luxembourg prévoit quant à elle un budget deux fois plus élevé. Comment expliquer cela ?

Il est malheureusement une réalité aujourd'hui que les grands événements publics nécessitent des dispositifs de sécurité, en particulier ceux qui défendent la diversité et les minorités, car ils peuvent malheureusement devenir la cible d'actes hostiles. Dans quelle mesure la Ville et la police sont-elles impliquées dans le dispositif de sécurité ? Comment peut-on garantir qu'aucune personne ne subisse de préjudice lors de la *Luxembourg Pride* ?

Notre groupe soutiendra la présente convention. Nous adhérons aux valeurs de la *Luxembourg Pride* et nous nous réjouissons que la Ville s'engage en faveur de l'égalité à tous les niveaux. La transparence devrait toutefois être garantie en présence d'un budget aussi élevé.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : Nous avons longuement débattu de cette question au sein du comité de la section « Stad » de l'ADR. Le comité s'est prononcé à l'unanimité contre le soutien à cette convention. Tout d'abord, quelques précisions. Dans son programme politique, l'ADR défend la liberté d'expression au sens le plus large du terme. Chaque citoyen doit pouvoir exprimer son opinion, même si cela déplaît à d'autres personnes ou groupes. Nous sommes particulièrement sensibles lorsqu'on tente de museler les gens en qualifiant simplement de « hate speech » la position opposée à la sienne. Les citoyens doivent pouvoir exprimer leur opinion sans avoir à se demander si une déclaration est politiquement correcte ou non. C'est la seule façon d'identifier et de discuter des problèmes.

L'ADR défend également la liberté de réunion. Tout groupe doit pouvoir organiser des manifestations de manière non violente. La Ville doit offrir son aide à chacun afin que les démonstrations et les événements puissent se dérouler librement. Pendant la pandémie, nous avons malheureusement constaté que cela n'a pas toujours été le cas. Il a été essayé de restreindre le droit de manifester et de faire pression sur certaines personnes. À cause du comportement répréhensible d'une poignée d'individus, le droit de manifester d'une grande majorité a été restreint.

Au vu de ces considérations, nous ne sommes évidemment pas opposés à ce qu'une association telle que *Rosa Lëtzebuerg* organise une manifestation. La Ville peut offrir son aide à cette association, comme elle le ferait pour n'importe quelle autre association, même si nous sommes en désaccord sur le plan politique et idéologique, et même si nous ne partageons pas certaines des causes défendues par l'association et si nous ne sommes pas d'accord avec certaines de ses actions.

L'association *Rosa Lëtzebuerg* affirme représenter la communauté LGBTQI+. À notre avis, ce n'est pas le cas. Nous connaissons des personnes, y compris au sein de notre parti, qui s'identifient à l'une des lettres du terme LGBTQI, mais qui affirment clairement n'avoir aucun point commun avec celles et ceux qui s'identifient à l'une des autres lettres. Elles déclarent ne pas se sentir représentées par ladite association. J'aime toujours citer l'exemple d'une amie qui s'identifie comme féministe lesbienne de gauche et affirme clairement qu'elle n'a rien en commun, par exemple, avec un homme gay, et que moi, en tant qu'homme hétérosexuel, j'aurais davantage de points communs avec un homme gay, car nous agissons en tant qu'hommes, avons le même corps et tirons tous profit du patriarcat. Mon amie ajoute également qu'elle et d'autres féministes seraient diffamées par des associations telles que *Rosa Lëtzebuerg*, parce que ces dernières n'accepteraient pas les femmes trans comme des femmes. Cela montre clairement que la soi-disant communauté LGBTQI+ est un mythe. Il s'agit d'un instrument politique utilisé par des mouvements de gauche pour mener de l'activisme politique et saper les droits des femmes. Ces affirmations ne viennent pas de moi.

Nous sommes évidemment en faveur du droit de l'association *Rosa Lëtzebuerg* de se réunir et d'organiser une manifestation. Nous avons toutefois un problème avec le fait que l'argent des contribuables de la Ville de Luxembourg soit sciemment utilisé pour propager une idéologie et un programme politique. Nous nous opposons à ce que l'État et les communes soient instrumentalisés à des fins de diffusion d'une idéologie et d'activisme politique. Je vais exposer ci-après les raisons pour lesquelles notre parti votera contre la présente convention.

Je ne peux qualifier la décision de déplacer la *Luxembourg Pride* d'Esch à Luxembourg-Ville que de « mauvais goût ». En tant que citoyen de la ville de Luxembourg issu de l'immigration – je suis né et j'ai grandi à Esch –, je peux seulement vous dire que les habitants d'Esch ne sont pas ravis et estiment que la Ville de Luxembourg leur a « volé » la *Luxembourg Pride*. La ville d'Esch a fait de cet événement un rendez-vous incontournable. Il portait le nom luxembourgeois accrocheur de *GayMat*. L'événement était plus modeste, plus authentique et moins commercial. Désormais, il s'appelle *Pride Parade*, car le nom *GayMat* serait apparemment discriminatoire.

Avec un budget de 250.000 €, soit le double de celui alloué par la ville d'Esch, la ville de Luxembourg attire désormais l'événement à Luxembourg-Ville. À nos yeux, il s'agit d'une évolution regrettable, qui va à l'encontre de l'idée initiale d'une petite fête entre personnes partageant les mêmes valeurs. Ces 250.000 € proviennent des impôts des citoyens de la ville de Luxembourg. Pourquoi les coûts ont-ils doublé ? Quels sont les coûts supplémentaires engagés par la Ville dans le cadre

de l'organisation (montage, démontage, Service Hygiène) ? S'agit-il de 50.000, voire 100.000 € supplémentaires ?

Nous avons examiné les comptes de l'association *Luxembourg Pride*, anciennement dénommée « Rosa Lëtzebuerg Events ». D'après nos informations, l'association *Luxembourg Pride* n'a jamais publié ses comptes depuis sa création. Il semble étrange que la Ville soutienne une association à hauteur de 250.000 €, sans que celle-ci ne rende ses comptes publics en toute transparence. Il se pourrait que l'association enregistre un excédent depuis des années et dispose de fonds suffisants pour financer la *Pride Parade* par ses propres ressources. L'événement est financé par les impôts payés par les citoyens de la capitale, dont beaucoup ne partagent pas les objectifs de l'association. Le collège échevinal sait-il si l'association a publié ses comptes, ou de combien d'argent elle dispose ?

Nous avons examiné les comptes de l'association « Rosa Lëtzebuerg Events ». Fin 2024, l'association disposait d'environ 170.000 € sur ses comptes d'actif. Une fois les dettes déduites, il lui reste au moins 100.000 €. Cela soulève la question suivante : pourquoi l'association n'investit-elle pas les fonds dont elle dispose dans l'organisation de l'événement, d'autant plus que nous avons eu, au sein du conseil communal, un grand débat sur le fait que l'association « Vie naissante » devait se voir octroyer 1.500 € de subventions – soit une somme 170 fois moins élevée –, alors que l'association « Vie naissante » pourrait avoir besoin de beaucoup plus d'argent, car elle vient en aide aux femmes qui ont choisi de ne pas avorter. Pourquoi encourageons-nous si peu la culture positive de la vie ? Les objectifs de l'association « Vie naissante » ne sont-ils pas plus importants qu'une fête ? Avec une fête, l'argent part en fumée en l'espace d'une journée. Aider les enfants, c'est les aider pour toute une vie. Si l'association *Luxembourg Pride* souhaite organiser une fête, qu'elle la finance par ses propres ressources.

Récemment, l'association *Rosa Lëtzebuerg* s'est explicitement prononcée contre la participation de l'État d'Israël au *Eurovision Song Contest* et a accusé Israël de génocide. Il s'agit là d'une position politique agressive qui n'a pas grand-chose à voir avec la tolérance et avec le message selon lequel tout le monde est le bienvenu. Certains iraient même jusqu'à y voir un antisémitisme déguisé. Quelle est la position du collège échevinal concernant les déclarations de l'association *Rosa Lëtzebuerg* ? Cela n'a-t-il aucun impact sur la décision d'investir 250.000 € d'argent des contribuables dans l'événement *Luxembourg Pride* ?

Lors d'une réunion conjointe des commissions de la culture et de l'égalité, une personne a déclaré que la *Pride Parade* constituait un événement important dans la lutte contre l'extrême droite. D'autres membres de la commission ont approuvé cette déclaration. C'est là la meilleure preuve que la *Luxembourg Pride* est un événement politique, et cela montre clairement dans quelle direction vont les choses, à savoir vers la gauche. Il ne s'agit pas de tolérance, mais d'un combat politique, financé par l'argent des contribuables de la ville de Luxembourg. Il n'est pas sans ironie que la présidente de l'AfD, Alice Weidel, soit lesbienne et politiquement de droite, et qu'un député de l'AfD soit lui aussi ouvertement gay et politiquement de droite. L'orientation politique n'a pas de lien direct avec l'orientation sexuelle. Mais les propos tenus lors de la réunion de la commission ont été encore pires. Une personne a qualifié le marché de Noël de « Schäiss Chrëschtmaart » et a déclaré que l'Octave l'agaçait. J'ai ici reformulé de manière diplomatique la déclaration prononcée en commission. Si j'adoptais le langage des militants LGBTQI+, je parlerais d'un « hate speech » à l'encontre des chrétiens et des traditions luxembourgeoises. Pour rappel : l'Octave a été classée au patrimoine culturel mondial par l'UNESCO. Un membre du parti *déi gréng* m'a attaqué verbalement et personnellement au sein de la commission, alors que je n'avais attaqué

verbalement ni lui ni aucun autre membre de la commission. J'ai critiqué leur position politique. Critiquer ma position politique relève d'une démocratie saine, mais pas le fait que je sois attaqué en tant que personne. J'aurais souhaité que les deux présidents de la commission jouent leur rôle et mettent fin à cela. Pour nous, il est donc clair que la *Pride Parade* est un événement idéologique et politique.

Lors de la réunion conjointe de la commission, on a demandé si le cosplay et le petplay étaient autorisés pendant la *Pride Parade*. Ces termes proviennent de la scène BDSM, où les personnes portent souvent des costumes en vinyle et en cuir ou, par exemple, des masques de chien en cuir et un collier avec une laisse. De telles tenues sont désormais monnaie courante lors des *Pride Parades*. Ce qu'une personne fait dans sa vie privée, chez elle ou dans un club, n'a aucune importance pour nous, en tant que section ADR, mais cela doit-il se passer dans l'espace public ? La question de la protection des mineurs se pose également. À partir de quel âge peut-on participer à la *Pride Parade* ? Les enfants ont-ils le droit d'y assister en tant que spectateurs ?

En outre, nous trouvons choquant que les commissions consultatives n'aient été saisies de la convention que la semaine passée, alors que la conférence de presse avait déjà eu lieu en mars. Si les décisions avaient déjà été prises auparavant, cela soulève la question de savoir pourquoi des commissions sont convoquées.

Au nom de la section « Stad » de l'ADR et en mon nom personnel, je tiens à souligner que nous respectons tous les êtres humains, y compris toutes les minorités. Nous faisons tous, presque sans exception, partie d'une minorité d'une manière ou d'une autre. Je souffre d'un trouble de la parole et, à cet égard, j'appartiens à une minorité. La majorité des gens ne comprend pas mes préoccupations et mes points de vue. D'autres personnes appartiennent à une minorité religieuse ou souffrent d'une maladie rare. Il est donc important de respecter tout le monde, de tolérer les différences et, si nécessaire, de s'efforcer de comprendre leur point de vue. De même, nous n'aurions aucun problème avec une *Pride Parade* si cet événement n'était pas organisé avec l'argent des contribuables et s'il ne servait pas à promouvoir des agendas politiques et idéologiques. Nous tenons également à souligner que leur approche est contre-productive et ne conduit pas à une plus grande acceptation. J'ai l'impression que, en raison de leur activisme agressif et de leur volonté constante d'isoler socialement ceux qui pensent différemment, la tolérance envers les groupes qu'ils prétendent représenter diminue. C'est regrettable.

La première *Pride Parade* a eu lieu en 1970 sous le nom de *Christopher Street Liberation Day March*, un an après les émeutes de Stonewall, au cours desquelles des hommes homosexuels avaient, à juste titre, protesté contre la discrimination. Je connais un couple gay qui avait participé à cette manifestation à New York. Ces manifestations étaient authentiques et importantes. Elles n'ont rien imposé à personne. Il convient également de rappeler la *Love Parade* de Berlin, à laquelle tout le monde pouvait participer s'il le souhaitait. Cette marche n'avait pas non plus de motivation politique et ne visait personne en particulier ; il s'agissait simplement d'un événement organisé par un groupe. Je souhaiterais que nous puissions revenir à ces origines et que l'association finance son événement avec ses propres moyens.

**Monsieur l'échevin Maurice BAUER :** La Ville d'Esch et la Ville de Luxembourg ont convenu d'accueillir et de soutenir la *Pride Parade* à tour de rôle sur leur territoire. La Ville de Luxembourg est fière de tout le soutien que nous avons apporté à la communauté LGBTQ+ ces dernières années, et nous le faisons avec une conviction totale. Nous envoyons ainsi le message que tout le monde est le bienvenu dans la ville de Luxembourg.

L'acte de vandalisme commis dans la commune de Niederanven, où un tronçon de piste cyclable peint aux couleurs de l'arc-en-ciel a été vandalisé et où les réseaux sociaux ont été inondés de commentaires haineux à l'encontre de la commune, ainsi que les nombreux commentaires négatifs qui ont suivi l'annonce du retour de la *Pride Parade* à Luxembourg-Ville, montrent à quel point il est important d'aborder ce sujet de manière ouverte et transparente. Il s'agit de respect, de vivre-ensemble, d'autant plus que, à un peu moins de 1.000 kilomètres d'ici, des personnes sont persécutées en raison de leur orientation sexuelle. Cela ne doit pas être toléré ; c'est pourquoi la Ville s'est déclarée « *LGBTIQ+ Freedom Zone* ».

La Ville ne se contente pas de soutenir la communauté LGBTQ+ en tant que telle. Par le biais de l'information et de la sensibilisation, nous soutenons également d'autres activités, telles que les événements transgenres. Chacun doit être libre de vivre comme il l'entend dans notre ville, dans notre pays. Il ne doit pas non plus y avoir de discrimination fondée sur l'appartenance religieuse. La Ville défend une société ouverte. La Ville soutient le *Centre Cigale*, qui a reçu le prix Anne-Beffort. Le *Rainbow Cities Network* a déjà été mentionné. Tout cela montre que la Ville se range aux côtés des différentes organisations. La Ville est consciente de sa responsabilité d'apporter sa contribution à la sensibilisation et à l'information, et de promouvoir ainsi un vivre-ensemble harmonieux. C'est une question de respect. Chacun a le droit d'avoir une opinion différente. Les débats doivent toutefois se dérouler dans le respect et ne doivent pas dégénérer en propos haineux. Les semaines passées ont malheureusement montré que de tels propos sont encore tenus. Nous nous opposerons toujours à de tels propos.

L'organisateur s'est engagé à organiser un événement durable, ce qu'il faut absolument saluer. La Ville entretient un dialogue positif et constructif avec l'organisateur.

Madame la conseillère Brömmel a évoqué la réglementation relative au calme nocturne à respecter à partir de 22.30 heures. Cela a été convenu ainsi avec l'organisateur, la parade se déroulant en effet en plein cœur de la ville, où des personnes habitent et où se trouvent de nombreux hôtels.

Je ne peux pas accepter le reproche selon lequel la Ville aurait « volé » la *Pride Parade* à la ville d'Esch. En réalité, la Ville d'Esch, la Ville de Luxembourg et l'organisateur se sont mis d'accord pour organiser la parade chaque année en alternance à Esch et à Luxembourg-Ville. C'est l'association *Rosa Lëtzebuerg* qui a formulé cette proposition, car la Ville de Luxembourg a toujours manifesté son intérêt pour que la parade revienne dans la capitale. Ces dernières années, nous avons pu constater avec quel engagement la ville d'Esch a soutenu la *Pride Parade* et nous aussi, nous apporterons notre soutien total à l'organisateur.

Il a été déploré que les commissions consultatives n'aient été informées que tardivement de la décision d'organiser la *Pride Parade* 2026 sur le territoire de la capitale. À l'occasion des débats budgétaires de décembre 2026, j'avais déjà répondu en toute transparence aux questions posées au sujet de la *Pride Parade* 2026. Le projet de budget 2026 a été approuvé par le conseil communal, ce qui signifie que les crédits prévus pour soutenir la *Pride Parade* ont également été approuvés. Aucune décision n'a été prise derrière des portes closes. Le contrat n'a été finalisé que maintenant, car le parcours, les modalités relatives au soutien financier et logistique apporté par la Ville ainsi que les obligations de l'organisateur devaient encore être définies.

Un plan de sécurité a été élaboré. J'espère que vous comprendrez que, pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas en dévoiler les détails. Nos services, qui possèdent beaucoup d'expérience concernant les événements de grande

envergure, seront en contact permanent avec la police et l'organisateur afin que l'événement puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles et que les risques éventuels soient réduits au minimum. Nous avons confiance dans les autorités nationales et dans nos services communaux.

Quand je vois ce qui a été écrit sur les réseaux sociaux, je ne peux pas laisser passer telle quelle la déclaration de Monsieur le conseiller Weidig selon laquelle les citoyens auraient le droit de dire ce qu'ils veulent. Il s'agit ici d'un vivre-ensemble pacifique et respectueux entre les différentes communautés de la ville de Luxembourg. Nous ne sommes pas disposés à tolérer les propos haineux. C'est pourquoi je tiens à remercier la presse qui nous a permis de réagir lorsque la polémique a éclaté. La Ville soutient cet événement à 200 %, ce qui est également important dans une société multiculturelle.

Monsieur le conseiller Weidig a cité l'exemple d'une amie. La communauté LGBTIQ+ porte cette désignation précisément parce que toutes ces différentes communautés y sont représentées. Je ne peux que souligner que, lors des discussions avec cette communauté, il a été maintes fois souligné qu'il s'agissait d'une communauté diversifiée dans laquelle chacun peut se reconnaître. L'amie de Monsieur le conseiller Weidig, dont il a été question, peut donc elle aussi se reconnaître dans la communauté LGBTIQ+ si elle le souhaite.

Je rejette également catégoriquement l'accusation selon laquelle la Ville propagerait une idéologie en soutenant la communauté LGBTIQ+. La Ville est loin de vouloir propager une quelconque idéologie. Nous nous efforçons de favoriser un vivre-ensemble respectueux et souhaitons soutenir particulièrement les personnes qui, selon nous, méritent ce soutien. Nous savons tous à quel point certaines minorités rencontrent des difficultés, et nous avons la responsabilité de prendre soin de ces personnes.

Monsieur le conseiller Weidig a remis en question le montant alloué à l'événement *Luxembourg Pride*. Rapporté au nombre d'habitants, cet événement a coûté deux fois plus cher à Esch-sur-Alzette qu'à Luxembourg-ville. Ici, le soutien s'élève à 1,80 euro par habitant – un montant que la diversité vaut largement à nos yeux. Et nous devrions être reconnaissants de pouvoir dépenser ces fonds. Dans de nombreux pays, les gens seraient heureux d'avoir la chance de pouvoir organiser une *Pride*.

La décision d'accueillir la *Luxembourg Pride* dans la capitale est une décision de la majorité DP-CSV. Je rejette catégoriquement le reproche formulé par Monsieur le conseiller Weidig, selon lequel la Ville se livrerait à un activisme de gauche.

Il y a un seul point sur lequel je donne raison à Monsieur le conseiller Weidig : il n'est pas acceptable de mélanger politique et religion dans le cadre du *European Song Contest*. La Ville incarne une société multiculturelle et ouverte, qui laisse à chacun sa place au sein de la société.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Trois des questions que j'ai posées sont restées sans réponse.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Je demande à pouvoir répondre aux accusations portées contre moi par Monsieur le conseiller Weidig.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je donne la parole à Madame la conseillère Brömmel.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Je rejette l'accusation portée à l'encontre de Madame la conseillère Camarda et de moi-même, selon laquelle, en tant que présidentes des commissions mentionnées, nous aurions mal mené les débats lors de la réunion en question. La discussion était certes controversée et, à certains moments, animée et polémique,

mais l'affirmation selon laquelle un représentant du parti *déi gréng* se serait prononcé en faveur de la suppression des traditions luxembourgeoises du Marché de Noël ou de l'Octave est tout simplement fausse. Monsieur le conseiller Weidig est arrivé en retard à la séance et a donc manqué le début de la discussion. La discussion portait sur la durée pendant laquelle la musique serait autorisée le jour du défilé : jusqu'à 22.30 heures ou plus tard. Dans ce contexte, il a été remarqué que les citoyens doivent aussi supporter des nuisances sonores pendant une période prolongée lors du marché de Noël et de l'*Oktavmäertchen*.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** L'expression « *schäiss Chrëschtmaart* » a été prononcée.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** La personne en question s'est exprimée ainsi, mais il ne s'agissait pas de vouloir supprimer le « *Chrëschtmaart* » ou le « *Mäertchen* ». Monsieur le conseiller Weidig veut se présenter comme une victime et estime que tout le monde veut dénigrer les traditions luxembourgeoises, les supprimer et les remplacer par d'autres événements. Je me souviens très bien avoir essayé, avec Madame Camarda, de donner la parole à tout le monde, et Monsieur le conseiller Weidig a lui aussi pu exposer son point de vue. En tant que présidentes de commission, nous avons toutefois également rappelé qu'il fallait revenir au sujet.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Trois de mes questions sont restées sans réponse.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Monsieur l'échevin Bauer a répondu à toutes les questions.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Non, ce n'est pas le cas.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je sou mets la présente convention au vote.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Vous portez atteinte à mon droit démocratique d'obtenir des réponses aux questions que j'ai posées.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je sou mets la présente convention au vote.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Nous allons rédiger une brochure et les citoyens de la ville pourront alors décider si le collègue échevin a répondu ou non aux questions que j'ai posées.

*La convention est approuvée par les voix des représentants des groupes DP, CSV, déi gréng et LSAP. Monsieur le conseiller Weidig (ADR) vote contre.*

- 5) La Ville de Luxembourg a adhéré au pacte communal du vivre-ensemble interculturel, dit « *Gemengepakt* », initié par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre-ensemble et de l'Accueil. Ce pacte constitue un cadre stratégique visant à promouvoir le vivre-ensemble interculturel à l'échelle locale, conformément à la loi du 23 août 2023 relative au vivre-ensemble interculturel. La convention a été signée en date du 4 mai 2026. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2026 pour une durée de six ans, expirant le 31 mai 2032.

Les communes jouent un rôle primordial dans la promotion d'un vivre-ensemble interculturel harmonieux. En signant le « *Gemengepakt* », la Ville et l'État s'engagent dans une collaboration étroite dans le cadre d'un processus pluriannuel et participatif mettant l'accent sur l'accès à l'information, la participation de toutes les personnes concernées, ainsi que la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination.

La convention a pour objet de définir les rôles et engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de la contribution financière de l'État. Dans le cadre de la mise en œuvre du « Gemeengepakt », la Ville s'engage à initier un processus participatif permettant d'identifier les priorités et de définir les actions à mener au niveau communal. Elle s'engage également à encourager l'adhésion des résidents et des travailleurs transfrontaliers dont le lieu de travail se trouve dans la commune au pacte citoyen du vivre-ensemble interculturel, dit « Biergerpakt », ainsi qu'à promouvoir leur participation aux modules proposés.

La Ville s'engage par ailleurs à transmettre annuellement au Ministère un rapport de mise en œuvre du « Gemeengepakt » comprenant notamment les éléments d'évaluation, un rapport d'activités ainsi qu'un décompte financier des subventions perçues. Elle s'engage en outre à assurer une communication adéquate, accessible et conforme aux exigences de visibilité du financement étatique, tout en participant aux échanges et concertations organisés entre communes signataires.

L'État s'engage à accompagner la Ville dans la mise en œuvre du « Gemeengepakt », notamment par la mise à disposition de conseillers au vivre-ensemble interculturel. Il procède également à une évaluation du pacte avant son terme et peut certifier la commune en tant que « commune du vivre-ensemble interculturel ».

Concernant les aides financières, l'État accorde aux communes signataires une subvention annuelle pouvant atteindre 30.000 € pour les frais liés au coordinateur du pacte communal, une subvention annuelle maximale de 8.000 € pour la mise en œuvre des actions menées dans le cadre du « Gemeengepakt », ainsi qu'une subvention annuelle de 5 € par résident ou travailleur transfrontalier dont le lieu de travail se trouve dans la commune ayant adhéré au pacte citoyen au 31 décembre. Ces subventions sont accordées conformément aux modalités prévues par la convention et sur la base des dépenses éligibles définies.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** La ville de Luxembourg compte au total 160 nationalités ; des personnes issues de cultures différentes, parlant des langues différentes, ayant des modes de vie différents et des appartenances religieuses diverses y vivent ensemble. Nous aimons bien dire que nous sommes fiers de notre *Multiplicity*, qui fait partie intégrante de notre identité. Mais nous ne devons pas nous leurrer, car divers défis persistent. Les échanges ne se déroulent pas toujours sans heurts. Il arrive parfois que la compréhension nécessaire fasse défaut, ce qui peut conduire à des situations d'exclusion et de discrimination. Nous ne devons pas fermer les yeux sur le fait que le racisme et la xénophobie existent également dans notre belle ville.

C'est là qu'intervient le pacte du vivre-ensemble, en tant qu'engagement volontaire visant à améliorer de manière structurée et coordonnée le vivre-ensemble dans la ville. La commune est proche des citoyennes et citoyens qui vivent ici, y travaillent, y vont à l'école, y passent leur temps libre et y organisent leur vie culturelle et associative.

Il faut saluer le fait que le pacte du vivre-ensemble soit un processus pluriannuel et participatif, mis en œuvre en collaboration avec les personnes qui vivent et travaillent dans la ville. Chacun doit y être associé. Ce processus inclut la lutte contre toute forme de discrimination et de racisme.

La convention a été signée le 4 mai 2026. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> juin 2026 pour une durée de six ans, expirant le 31 mai 2032. Nous pouvons compter sur diverses aides financières de l'État. Quel sera le montant du budget disponible ? L'État prévoit notamment une subvention de 5 euros par habitant ou par frontalier dont le lieu de travail se trouve dans la ville. Ai-je raison de penser qu'il s'agit ici d'une subvention unique ?

Le pacte du vivre-ensemble prévoit un mode de fonctionnement structuré : la mise à disposition d'informations aux citoyens, la réalisation d'une évaluation structurée, la mise à disposition de conseillers en matière de vivre-ensemble interculturel. Lors de l'évaluation, les collaborateurs du CFIS pourront apporter leurs connaissances scientifiques. Le comité de suivi définira les actions prioritaires. Une évaluation structurée sera menée et un débat aura lieu au sein du conseil communal. Il existe une obligation de rendre compte des mesures prises et la Ville devra faire part de ses conclusions au ministère de la Famille. Il ressort de la liste de contrôle relative aux retours d'information qu'une communication plus proactive sur la participation politique serait souhaitable – un point que le groupe *déi gréng* a souvent soulevé. Il est prévu d'organiser une telle action une fois par an afin d'informer les citoyens qu'ils doivent s'inscrire activement sur les listes électorales s'ils souhaitent exercer leur droit de vote. Il s'agit là d'une information importante à l'intention des citoyens.

La Commission du vivre-ensemble interculturel a déjà élaboré un premier programme d'action. Cela soulève la question de savoir comment ce programme doit désormais être mis en œuvre en parallèle avec le pacte du vivre-ensemble. Comment les citoyens doivent-ils être impliqués alors que la commission consultative a déjà prévu des actions ? Le comité d'accompagnement est également invité à formuler des propositions. Comment celles-ci seront-elles prises en compte ? Il ressort des documents qu'il existe déjà un « plan communal du vivre-ensemble ». Quelles mesures ont déjà été prises dans ce cadre ? Il est également fait mention des *Apéri'tours* organisés dans les différents quartiers, au cours desquels les citoyennes et citoyens ont formulé des propositions d'actions. Nous avons donc affaire à une multitude d'activités visant à promouvoir le vivre-ensemble. Nous souhaiterions une approche intégrée, car sinon nous risquons de ne plus voir la forêt à force de regarder les arbres. Il est important qu'il n'y ait pas de concurrence entre les différentes actions. Le pacte doit apporter une vraie valeur ajoutée.

Combien de citoyens de la Ville de Luxembourg ont signé le pacte citoyen ? Quelles conclusions peut-on en tirer ?

Il est important de renforcer la cohésion sociale et de nous doter des moyens nécessaires à cet effet. Nous avons besoin de ressources humaines et financières, mais aussi d'une structure et d'un concept pour y parvenir. La participation citoyenne doit constituer un élément fondamental afin que les besoins et les idées des habitants puissent être pris en compte. Il faut saluer le fait que l'aspect de la lutte contre le racisme soit également ancré dans le pacte.

Le groupe *déi gréng* soutiendra la présente convention. Nous serions toutefois ravis que les différentes initiatives puissent être regroupées de manière structurée.

**Madame Antonia AFONSO (LSAP) :** Je félicite la Ville d'avoir signé le pacte du vivre-ensemble interculturel. La Ville de Luxembourg devient ainsi la 54<sup>e</sup> commune à avoir signé ce pacte. Cela confirme l'importance que la Ville accorde au vivre-ensemble interculturel sur son territoire. Elle s'efforce depuis des années à rassembler une grande diversité.

Il est important de souligner que ce pacte concerne également les nombreux frontaliers, dont la présence est plus que nécessaire. Ils partagent le quotidien des habitants et font partie intégrante de cette ville.

Nous espérons que cette signature sera l'occasion pour la Ville de s'engager très activement en faveur du pacte citoyen, un outil véritablement innovant destiné à tous, qu'il s'agisse de familles établies depuis longtemps au Luxembourg, de personnes récemment naturalisées ou des responsables politiques de la Ville.

Le programme proposé par le pacte citoyen est varié et peut intéresser tout le monde. Y participer, c'est l'occasion de se rencontrer dans le cadre d'une activité ou d'une conférence, et de prendre part à de nombreux événements d'échange, afin d'instaurer des dialogues propices au vivre-ensemble et à la cohésion sociale.

Quel rôle la Commission du vivre-ensemble interculturel jouera-t-elle à l'avenir dans la mise en œuvre du pacte communal pour le vivre-ensemble interculturel et dans la promotion du pacte citoyen ?

**Madame Colette MART (DP) :** Comme dans la convention précédente, il est ici également question du sujet important que constitue la discrimination – mais dans ce cas, il ne s'agit pas de personnes ayant une orientation sexuelle différente, mais de personnes issues d'autres pays et d'autres cultures. Je profite de l'occasion pour signaler un article intéressant paru dans la revue *Forum*. L'auteure, Jordanne Edwards, que je connais personnellement, se demande si les personnes victimes de racisme sont à ce point traumatisées qu'elles en sont incapables de s'exprimer. Il est important que ces thèmes soient abordés dans les médias. En signant un pacte communal du vivre-ensemble, nous donnons une nouvelle fois une plus grande visibilité à ces thèmes et officialisons ainsi notre collaboration avec l'État, qui nous apportera un soutien financier.

La Ville fait depuis longtemps un bon travail en matière de vivre-ensemble. Je pense pouvoir affirmer que le vivre-ensemble fonctionne bien chez nous, car nous sommes habitués à ce que 70 % de nos voisins et de nos collègues de travail ne soient pas luxembourgeois. Il est ainsi devenu tout à fait naturel que notre culture à Luxembourg-Ville soit une culture diversifiée et non plus la culture typiquement luxembourgeoise. Il s'agit là d'une évolution positive, notamment au regard de l'article de presse rédigé par une autrice qui s'est installée au Luxembourg en provenance d'un pays lointain et qui aborde des problèmes qui concernent l'humanité tout entière.

Comment les fonds que nous recevons de l'État doivent-ils être utilisés ? Quelle plus-value la Ville attend-elle du pacte communal du vivre-ensemble ?

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Madame la conseillère Mart se réjouit que nous n'ayons plus de culture typiquement luxembourgeoise, mais une culture multiculturelle à Luxembourg-Ville. Nous n'avons plus de véritable culture, ce que je ne peux que regretter. Comme l'indique déjà l'expression « vivre-ensemble », il ne doit plus y avoir d'intégration. De toute façon, il ne s'agit souvent pas d'un « vivre-ensemble », mais d'un « vivre à part ». Si l'on souhaite préserver une société stable et la culture luxembourgeoise, il faut une commission d'intégration et non une commission du vivre-ensemble interculturel. Vous verrez que le Luxembourg deviendra de plus en plus instable dans les années à venir, faute de points communs. De nombreux étrangers me disent également qu'ils aimeraient s'intégrer, mais que cela n'est plus possible. Je m'abstiendrai lors du vote.

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** Précisons d'emblée que la déclaration de Madame la conseillère Mart n'était pas celle de Monsieur le conseiller Weidig.

La loi sur le vivre-ensemble a été élaborée pendant des années en collaboration avec les communes, les citoyens et les associations, et je suis fière d'avoir contribué à sa mise en place en tant qu'ancienne ministre de la Famille. Et aujourd'hui, c'est avec joie et fierté que je peux mettre en œuvre, en ma qualité d'échevin aux affaires sociales, le pacte du vivre-ensemble signé par la Ville.

Cette loi n'a certes pas été rédigée en premier lieu pour la Ville de Luxembourg, car celle-ci dispose des moyens nécessaires pour veiller au bien-vivre ensemble. Le vivre-ensemble fonctionne bien à Luxembourg-Ville. Madame la conseillère Brömmel a déclaré à ce sujet qu'il subsistait encore de petits défis. Pour ma part, je parlerais de défis majeurs. Jour après jour, il faut veiller à ce que la vie en communauté fonctionne, ce qui n'est certainement pas toujours facile ni évident. Il s'agit avant tout – et c'est là que les tiers-lieux jouent également un rôle – d'apprendre à se connaître, de mener ensemble des activités permettant aux gens de tisser des liens avec la ville de Luxembourg et avec notre pays.

La question de la discrimination a été abordée. Je me réjouis que la Commission du vivre-ensemble interculturel ait décidé de participer à l'élaboration du plan anti-racisme. Ceux qui n'ont jamais été victimes de racisme ont du mal à comprendre ce que cela signifie. Le racisme est malheureusement une réalité. Je suis fermement convaincue que la Commission du vivre-ensemble interculturel et le pacte du vivre-ensemble contribueront à rapprocher les gens et à surmonter les préjugés.

Madame la conseillère Afonso a souligné à juste titre qu'il ne s'agit pas seulement des habitants de la Ville de Luxembourg, mais aussi des personnes qui y travaillent et, en fin de compte, également des frontaliers. C'est un défi colossal, car de très nombreuses personnes travaillent dans la capitale pendant la journée et la quittent après le travail. Il faut dire à ces personnes, qui nous apportent un soutien économique et contribuent à faire vivre notre ville, qu'elles font elles aussi partie de la communauté. Nous voulons incarner le slogan « *Be part of it* » dans la Grande Région et il est important que nous transmettions ce message.

En ce qui concerne le soutien financier, l'État accorde aux communes signataires une subvention annuelle pouvant aller jusqu'à 30.000 € pour les dépenses liées au coordinateur du pacte communal.

Nous n'allons pas réinventer la roue. Les travaux de la Commission du vivre-ensemble interculturel seront intégrés dans les efforts de mise en œuvre du pacte. Étant donné que le comité de suivi comptera également parmi ses membres des personnes faisant partie de cette commission, je suis persuadée que ces deux instances se compléteront et travailleront main dans la main.

La Commission du vivre-ensemble interculturel ne manque pas d'idées. On a l'impression qu'il y a une vingtaine de nouvelles idées par jour, ce qui signifie qu'il faut également des moyens pour les mettre en œuvre. Lors d'une réunion récente de la commission, par exemple, il a été regretté que, lors des réunions publiques organisées dans les quartiers, les noms des personnes présentes n'aient pas été notés. Nous répondrons à l'avenir à ce souhait de noter les noms, afin de pouvoir continuer à informer les citoyens intéressés et à maintenir le contact.

Madame la conseillère Brömmel a mentionné la participation politique des citoyens. Au cours de la dernière législature, des modifications ont été apportées à la loi électorale. Tout habitant d'une commune a le droit de participer aux élections communales, y compris les ressortissants de pays non-membres de l'Union européenne. Le défi consiste à faire en sorte que cette information parvienne aux citoyens. Au *Bierger-Center* de la Ville de Luxembourg, les citoyens qui s'inscrivent en tant que nouveaux résidents sont informés qu'ils peuvent s'inscrire sur place sur les listes électorales. Il y a bien sûr aussi les concitoyens étrangers qui vivent ici depuis longtemps. Quiconque s'intéresse à la politique ne s'intéresse pas seulement aux activités du collège échevinal et du conseil communal, mais s'intéresse également à la vie en communauté et à la manière dont celle-ci doit être organisée. Et à cet

égard, il incombe à chacun d'entre nous d'aller régulièrement à la rencontre des gens – par exemple lors d'événements –, de leur demander s'ils sont déjà inscrits sur les listes électorales et, le cas échéant, de les inciter à le faire. Dans le cadre du pacte communal et en collaboration avec la Commission du vivre-ensemble interculturel, nous réfléchirons à la manière de mieux atteindre les citoyens et de les inciter davantage à s'intéresser à la vie politique à Luxembourg.

Diverses initiatives visant à promouvoir le vivre-ensemble ont déjà été lancées. Il n'y aura pas de doublons. Bien au contraire ! Je pense que nous pouvons nous appuyer sur de nombreuses initiatives intéressantes mises en place dans la ville de Luxembourg. Ainsi, des fêtes de bienvenue sont organisées, auxquelles sont invités les nouveaux habitants, luxembourgeois et non-luxembourgeois. Lors de ces événements, nous saisissons l'occasion d'informer les citoyens sur les différentes activités proposées. Il ne doit en aucun cas y avoir de ghettos : nous ne voulons pas que des communautés séparées se forment. Madame la conseillère Afonso a souligné à juste titre que nous ne devons pas non plus oublier les habitants de longue date de la ville de Luxembourg. Le vivre-ensemble nous concerne tous, quelle que soit notre nationalité et que nos parents, grands-parents et arrière-grands-parents aient déjà été luxembourgeois ou non. La manière dont nous organisons notre vie en communauté, dont nous menons des activités communes, nous concerne tous.

Le ministère a retenu que 5 euros par personne et par signature seraient versés. L'objectif est de susciter l'intérêt des citoyens pour le pacte citoyen, d'engager le dialogue avec eux et de les encourager à signer ce pacte. Le comité d'accompagnement aura notamment pour mission d'étudier comment et où les signatures pourront être recueillies.

Parmi les thèmes importants figurent la lutte contre la discrimination et le racisme, ainsi que la promotion d'une plus grande participation, et il convient d'inclure également les frontaliers. Je vous remercie d'avance de votre large soutien. Je pense que la Ville est déjà sur la bonne voie dans ce domaine. Je me réjouis que la Ville ait pu signer le pacte du vivre-ensemble. En fin de compte, il est également important pour le ministère de savoir quelles initiatives sont menées sur le territoire de la capitale en matière de promotion du vivre-ensemble. D'autres communes s'inspirent des actions de la Ville et nous pouvons, nous aussi, nous inspirer des idées et des bonnes pratiques d'autres communes. Nous devons nous soutenir mutuellement.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je suis fière d'être bourgmestre de la Ville de Luxembourg, une ville où la proportion d'étrangers s'élève actuellement à environ 70 %, et où nous vivons et organisons le vivre-ensemble, en considérant la diversité culturelle, économique et sportive de chacun d'entre nous comme une valeur ajoutée. Je ne peux donc que me réjouir de cette démarche encore plus structurée visant à promouvoir davantage ce vivre-ensemble. Ce sont souvent les personnes qui viennent de pays lointains s'installer à Luxembourg-Ville pour y vivre et y travailler qui se rendent compte le plus rapidement de la formidable société que nous avons bâtie au fil de toutes ces années. Rien n'est parfait dans la vie, mais nous nous efforçons toujours de faire encore mieux. C'est pourquoi je me réjouis de l'engagement du collège échevinal – et j'ai hâte de mettre en œuvre ce pacte ensemble.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Dans la convention, nous lisons que l'État prévoit une subvention annuelle de cinq euros par habitant ou frontalier dont le lieu de travail se trouve dans la ville. Comment le collège échevinal compte-t-il investir ces fonds ?

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** Les idées sur ce qui pourrait être mis en place ne manquent pas. Je n'ai pour

l'instant pas de réponse toute prête à la question de Madame la conseillère Brömmel. Un comité de suivi sera mis en place. Nous voulons donner à ce comité l'occasion de développer des idées, de réfléchir à la manière dont le pacte doit être mis en œuvre et à la façon dont les fonds disponibles pourraient être utilisés. Il ne serait pas judicieux de ma part de soumettre dès à présent un programme au comité. Je me réjouis de pouvoir participer à une séance de réflexion collective avec le comité. La mission de ce dernier consiste à élaborer et à mettre en œuvre des actions. Le comité de suivi sera mis en place d'ici environ un mois. Nous vous demandons donc de faire preuve d'un peu plus de patience jusqu'à ce que les travaux s'accroissent et que nous puissions vous fournir des informations plus détaillées.

*La convention est approuvée, Monsieur le conseiller Weidig (ADR) s'abstenant.*

## VII RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À L'OCTROI D'UN SUBSIDE EN FAVEUR DES PERSONNES À REVENU MODESTE RECOURANT AU SERVICE « PETITS TRAVAUX »

Le conseil communal est invité à adopter le règlement fixant les conditions et modalités d'octroi d'un subside communal en faveur des personnes à revenu modeste ayant recours au service « Petits travaux » proposé par la Ville. L'objectif est de garantir un accès équitable à cette offre.

*Le conseil communal approuve le règlement à l'unanimité.*

## VIII ADAPTATION DU RÈGLEMENT-TAXE

Le conseil communal est appelé à approuver plusieurs adaptations du chapitre C 2 : « Cours pour adultes » de la partie C : « Éducation et encadrement pédagogique » du règlement-taxe. Il s'agit des adaptations suivantes concernant les tarifs d'inscription aux cours pour adultes :

- augmentation du prix des cours de 50 à 60 heures de 50 à 100 € ;
- suppression des cours annuels de 110 heures ;
- modification des conditions du tarif réduit.

**Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) :** Nous regrettons que cette adaptation n'ait pas été examinée par la commission sociale, qui connaît mieux le sujet que la commission des finances. Nous proposons qu'à l'avenir, de tels sujets soient discutés en commission conjointe afin d'aborder le sujet de manière plus pertinente.

Selon le rapport de la commission des finances, les tarifs d'inscription n'ont pas été adaptés depuis 2013. Par ailleurs, l'augmentation des frais d'inscription, qui doivent être réglés à l'avance, vise également à garantir une meilleure gestion des inscriptions, car de nombreuses personnes s'inscrivent d'office mais ne suivent pas les cours. Il serait intéressant d'en connaître les raisons. Est-ce dû au contenu, à la façon d'enseigner ? Les sujets ne présentent-ils aucune utilité immédiate dans la vie quotidienne ? Est-ce lié à des contraintes de temps ou encore à l'absence de besoins professionnels ? Il faudrait

d'abord essayer de comprendre les raisons et réfléchir aux solutions, plutôt que de se contenter d'augmenter le prix, car cela risque de ne pas résoudre le problème et de ne faire que pénaliser les participants. Pour ces raisons, nous allons nous abstenir.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Nous comprenons que cela pose un problème lorsque des personnes s'inscrivent, mais ne se présentent pas aux cours et bloquent ainsi des places. Nous partageons toutefois les réserves de Madame la conseillère Branca quant à savoir si une autre solution qu'une dissuasion financière – qui, à notre avis, est antisociale et injuste – n'aurait pas été possible. On aurait pu, par exemple, décider d'exclure les participants des cours s'ils ont manqué deux fois sans justification, afin que d'autres personnes figurant sur une liste d'attente puissent prendre leur place. C'est pourquoi nous nous abstiendrons également lors du vote.

**Monsieur l'échevin Laurent MOSAR :** Il s'agit ici, d'une part, de l'augmentation des tarifs et, d'autre part, du problème des participants inscrits qui ne se présentent pas aux cours. En ce qui concerne les frais d'inscription, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 13 ans, de sorte qu'un ajustement est devenu nécessaire. En ce qui concerne les inscriptions, il existe certainement de nombreuses raisons différentes pour lesquelles les participants inscrits ne se présentent finalement pas et privent ainsi d'autres personnes de la possibilité de participer aux cours. La commission des finances a rendu un avis favorable à l'unanimité, ce qui signifie que les représentants des partis *déi gréng* et LSAP l'ont également soutenu.

*L'adaptation du règlement-taxa est approuvée, les représentants des groupes *déi gréng* et LSAP s'abstenant.*

## IX OFFICE SOCIAL

*Les délibérations suivantes du conseil d'administration de l'Office social sont approuvées à l'unanimité :*

- la vente à la commune de Kayl, à des fins d'utilité publique, d'une parcelle de terrain (numéro cadastral 703/8369 ; « terre labourable ») d'une superficie

de 81,85 ares, sise rue du Mont St. Jean à Kayl (prix : 61.387 €) ;

- la création de deux postes d'agent administratif ;
- le nouvel organigramme de l'Office social.

## X AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans une affaire.

## XI CONVERSION DE POSTES

Le conseil communal donne son accord à l'unanimité pour la conversion d'un poste au sein du Service Canalisation.

### Règlement-taxa

En sa séance du 18 mai 2026, le conseil communal a adopté plusieurs adaptations du chapitre C 2 : « Cours pour adultes » de la partie C : « Éducation et encadrement pédagogique » du règlement-taxa. La délibération afférente a été portée à la connaissance du public par avis au public du 10 juillet 2026. Le règlement-taxa peut être consulté sur le site Internet de la Ville ([www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)).

### Règlement concernant le service « Petits travaux »

En sa séance du 18 mai 2026, le conseil communal a adopté le nouveau règlement communal relatif à l'octroi d'un subside en faveur des personnes à revenu modeste recourant au service « Petits travaux ». La délibération afférente a été portée à la connaissance du public par avis au public du 1<sup>er</sup> juin 2026. Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville ([www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)).